

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.143

Séance du **QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 9 décembre 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAUT, LEVET, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON,

4 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Valérie GUGLIOTTA à Serge LEVET, Martine PARRET à Martine GAUD-DAVIET

3 absents :

MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : Budget Principal – Exercice 2025 : Décision modificative n° 02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que la répartition des crédits 2025 alloués à la construction du groupe scolaire René Cassin ainsi que la participation à l'Agence France Locale doivent être ajustés, il y a lieu de procéder à des virements de crédits des chapitres 20 « immobilisations incorporelles », chapitre 21 « Immobilisations corporelles » vers le chapitre 23 « Immobilisations en cours » et vers le chapitre 26 « participations et créances rattachées à des participations »,

Il convient de procéder à ces ajustements comptables par virement de crédits entre chapitres, selon le tableau détaillé ci-après :

Chapitre	Montant voté au chapitre au BP 2025	Reports et DM	Virement Autorisation Spéciale	Objet	Montant du chapitre après Tous les ajustements
23	6 336 277,58 €	4 398 309,22 €	+627 900,00 €	Groupe scolaire René Cassin	11 362 486,80 €
26	0,00 €	0,00 €	+7 000,00 €	Adhésion à l'AFL	7 000,00 €
20	631 000,00 €	147 091,78 €	-292 000,00 €	Frais d'études (2031)	486 091,78 €
21	8 561 390,00 €	631 589,77 €	-342 900,00 €	Installation de voirie (2152)	6 624 967,35 €
TOTAL	15 528 667,58 €	5 176 990,77 €	0,00 €		18 480 545,93 €

N° 2025.143

296

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la décision modificative N°2, telle que présentée ci-dessus,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 décembre 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Prefecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 16/12/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.